



**Département des Alpes de Haute Provence**  
**Commune de PUIMICHEL**

**LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 86 - OCTOBRE 2023**

❖ **CONSEIL MUNICIPAL**

- ✓ Pour la bonne marche des affaires communales, une délégation de fonction a été donné à Charles Caumartin.

Le Conseiller Municipal est délégué à la culture, au tourisme, aux relations extérieures et celles aux associations auprès du 3<sup>ème</sup> adjoint et aux fêtes et cérémonies auprès du 2<sup>ème</sup> adjoint.

**Suite à la désignation de ce Conseiller Délégué**, à compter du 27 Septembre 2023, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller, titulaire d'une délégation est fixé aux taux suivants :

FONCTION	NOM, PRENOM	TAUX MAXIMAL	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	DECONIHOUT Claudie	25,50	<b>22,00</b>	<b>898,90 €</b>
1 <sup>er</sup> adjoint	ROME François	9,90	<b>9,90</b>	<b>404,51 €</b>
2 <sup>ème</sup> adjoint	MOGIS Yvon	9,90	<b>8,50</b>	<b>347,30 €</b>
3 <sup>ème</sup> adjoint	LAUGIER Cécile	9,90	<b>8,50</b>	<b>347,30 €</b>
Conseiller Délégué	CAUMARTIN Charles		<b>6,30</b>	<b>257,41 €</b>
<b>Total Mensuel</b>				<b>2 255,42 €</b>

- ✓ Suite au départ en retraite de Muriel Gai, le Comité Social Territorial a émis un avis favorable pour la suppression du poste d'Attaché Territorial de catégorie A afin de pouvoir créer un nouveau poste de Secrétaire de Mairie de catégorie C. Un appel à candidature est lancé sur le site « Emploi Territorial » ; cette démarche administrative est obligatoire.
- ✓ Luc PLAUCHUD a été désigné Référent Ambroisie :  
Le rôle de ce référent est de repérer la présence d'ambroisie qui est une espèce invasive, de participer à la surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte à mettre en œuvre.

❖ **BAR, RESTAURANT, EPICERIE**

Une première sélection faite par la commission a permis de retenir six dossiers. Ces candidats seront reçus début novembre pour entretiens et visite des locaux.

## ❖ TRAVAUX et AMENAGEMENTS

### ❖ *Ailes du Moulin*

Une demande de subvention : Appel à projet « *Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé* » à la Région Sud-PACA a été déposée.

Les travaux devraient se faire en début d'été 2024.

Comme précisé dans la dernière lettre d'informations, ce projet se réalisera en étroite collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Cet organisme départemental géré par des bénévoles organise la souscription publique permettant d'alléger l'autofinancement communal. Les donateurs bénéficient d'une réduction de l'impôt de 66% du montant du don. (Un don de 100€ vous fait bénéficier de 66€ de crédit d'impôt). Nous vous tiendrons informés des modalités de souscription.

### ❖ *Lotissement Saint-Laurent*

Les enrobés de finition sont faits ainsi qu'une bicouche sur le parking devant le hangar. Les tests d'étanchéité ont été effectués par la société Geolabo. La livraison de l'armoire électrique est prévue en novembre ce qui permettra la déclaration de fin de chantier. Les sept lots viabilisés sont mis en vente (140 €/m<sup>2</sup>).

### ❖ *Chemins communaux*

Travaux de voirie : le chemin des clos a été nettoyé et remis en état par la société EIFFAGE, de l'Hubac jusqu'au pont des Sébieres.

Laurent PLAUCHUD a passé une attestation de compétence pour l'utilisation d'un bulldozer afin de remettre en état les différents chemins communaux dégradés par les fortes pluies du printemps.

### ❖ *Réfection du passage à gué du Grand Rieu :*

Deux devis ont été reçus, une demande de subvention DETR doit être déposée pour tous ces travaux de voiries. En attendant, une mise en sécurité par rubalise doit être installée.

- SETP : 7 172,45 € HT soit 8 606,94 € TTC
- PARAUD : 7 985 € HT soit 9 582 € TTC

## ❖ PROJETS

### ✓ Parcs photovoltaïques / STEP

Les pré baux de la Commune avec la société SONNEDIX pour l'installation des parcs photovoltaïques ont été prolongés d'un an jusqu'en novembre 2024.

### ✓ Une convention de passage sur le chemin de Rouit va être signée avec la société ENGY-GREEN afin d'autoriser le passage des véhicules pour la construction d'un nouveau parc photovoltaïque sur la Commune des Mées.

## ❖ ANIMATIONS

### ✓ *Le concours de pétanque* organisé par l'Abri de Puimichel pour la Saint Elzéar a rassemblé une quarantaine d'équipe. Nous remercions les organisateurs.

### ✓ *Halloween – 31 Octobre* : Le défilé organisé par la Comité des Fêtes a rassemblé 25 enfants. Une soirée déguisée a eu lieu ensuite à la chapelle autour d'un repas partagé.

### ✓ *Spectacle de Noël* : Le Comité des Fêtes organise un spectacle de magie avec « *Le Professeur Nimbus* » le Dimanche 17 Décembre.

## ❖ ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR)

Un document cadre : LOI N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER).

Le Conseil Municipal doit définir des zones présentant un potentiel de production d'EnR qui doivent être transmises à l'EPCI (DLVAgglo) avant fin novembre, puis au référent préfectoral avant le 31/12/2023.

Le document de présentation de cette loi est consultable en mairie.

## ❖ DLVAgglo

### ✓ Présidence

Camille GALTIER maire de Manosque, a été élu Président de la Communauté d'Agglomération. La liste des vice-présidents est disponible sur le site de DLVAgglo.

### ✓ Eau et Assainissement

Nous rappelons que la compétence Eau et Assainissement est assuré par DLVAgglo.

En cas de problème sur les réseaux, vous devez appeler le service de maintenance dont le numéro de téléphone est noté sur vos factures : 04 92 78 41 33. Un service d'astreinte soirs et week-ends est aussi disponible au 06 86 31 32 55.

### ✓ Ordures ménagères, tri et encombrants

Les biodéchets doivent être traités à la source ; un appel à projet en trois volets a été lancé par DLVAgglo :

- Vente de composteur aux particuliers
- Composteur de quartier
- Mise à disposition aux communes d'un broyeur pour alimenter les composteurs de quartier avec les déchets verts provenant des espaces communaux.

## ❖ MUTUELLE COMMUNALE

Une mutuelle communale est désormais disponible pour les habitants de Puimichel.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les agences *Mutuelles de France – Alpes du Sud*.

Digne-Les-Bains : 04 92 31 11 31

Manosque : 04 92 72 21 14

Sisteron : 04 92 61 14 94

## ❖ CHÈQUE ÉNERGIE

Le service du chèque énergie est en relation avec les services des impôts. Ainsi, votre éligibilité est calculée automatiquement en fonction des éléments déclarés sur votre déclaration de revenus.

Si vous avez un doute sur votre éligibilité, vous pouvez faire une simulation sur le site suivant :

<https://www.chequenergie.gouv.fr/>

➔ **Les bénéficiaires de ce chèque énergie doivent l'envoyer à leur fournisseur d'énergie pour qu'il soit déduit de leur facture.**

## ❖ DIVERS

- ✓ Convention avec le pizzerio BASTA PIZZA renouvelée pour un an.
- ✓ Le conseil municipal a décidé de transférer la compétence IRVE : infrastructures publiques de recharge de véhicules électriques (bornes de recharge) au SDE04.
- ✓ Suite au cambriolage de l'Agence Postale, celle-ci réalise dans un premier temps toutes les opérations uniquement par carte bancaire donc sans fonds en attendant la réparation du coffre.
- ✓ Un défibrillateur nouvelle génération va être installé devant l'atrium pour une localisation et une accessibilité plus facile.
- ✓ La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11h00 et sera suivie du traditionnel pot de l'amitié.

## ❖ ETAT CIVIL

- ✓ Décès :  
Paul BARDINE nous a quittés le 09/10/2023.  
René BIENVENU des « Allemands ».  
Nous présentons nos plus sincères condoléances à leur famille et à leur entourage.

Vous retrouverez toutes ces informations sur : <https://www.puimichel.fr/>